

NOTE DTN
REPRISE DES ACTIVITES EN PISCINE – 2^{ème} PHASE DU DECONFINEMENT
Fiche de recommandations à respecter

Dans l'objectif d'être « raccord » avec la FFN et ainsi éviter la multiplication des procédures pour l'exploitant de la piscine, nous vous demandons de mettre en œuvre les dispositions ci-après.

Celles-ci viennent en sus de la stricte application des dispositions précisées dans la fiche « Plongée et sports subaquatiques - phase 2 » téléchargeable sur le site de la fédération (<https://ffessm.fr/actualites/deconfinement-strategie-nationale-de-reprise-des-activites>) et du ministère des sports (<http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/des-guides-pratiques-post-confinement-lies-a-la-reprise-des-activites-physiques>)

Dispositions administratives

- Désignation **d'un référent COVID** qui saura faire le lien avec l'exploitant de l'installation et valider la bonne application des recommandations fédérales
- Si la visite médicale de reprise était obligatoire pour les sportifs de haut niveau en liste ministérielle (NAP), celle-ci ne l'est pas pour un sportif non listé dès lors que ce dernier ne présente aucune suspicion de COVID. Il est demandé de renseigner **l'auto-questionnaire** mis en place par la fédération (téléchargeable sur le site de la fédération)
- Mise en place avec l'exploitant de la piscine d'un circuit de fonctionnement et d'une organisation facilitant la distanciation et la désinfection régulière des zones communes

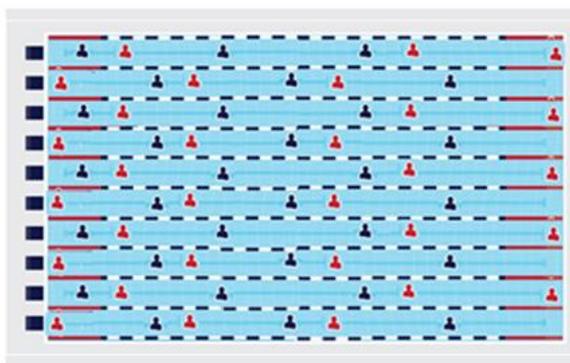
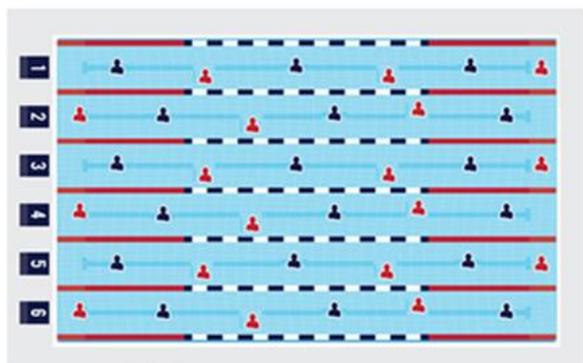
Dispositions en marge de la pratique

- Seuls les pratiquants et leurs encadrants pourront accéder à la halle bassins
- Respect des gestes barrières avant l'accès à la halle bassins ; **les encadrants devront se protéger d'un masque**
- Les pratiquants prendront une douche savonnée avant et après la pratique
- Les pratiquants auront pris leurs dispositions avant l'entraînement pour réduire leur temps dans les vestiaires au strict minimum
- Pour faciliter la distanciation, les plages et les tribunes pourront également être utilisées pour se changer
- Le stationnement dans les vestiaires et sur les plages s'effectue dans le strict respect des règles de distanciation générale (4 m²)
- Les pratiquants arrivent à l'heure et quittent la piscine dès la fin de la séance

Dispositions pendant la pratique

- Chaque pratiquant vient avec sa bouteille d'eau
- Aucun équipement ne peut être mutualisé
- **Concernant les activités de nage en ligne, jusqu'à 6 nageurs ou plongeurs peuvent évoluer simultanément de manière dynamique dans une ligne d'eau de 25 ou de 50 mètres.**
- **Les départs des séries s'effectuent en « décalé »**

- Pour l'apnée, **les séances doivent être adaptées dans le sens d'une plus grande sécurité** afin d'éviter le contact et l'intervention d'un tiers (la distance de 4m² doit être respectée)
- Pour le hockey et le rugby subaquatique, **aucun contact n'est possible** ; les phases de jeu doivent être adaptées en conséquence : la transmission du palet ou du ballon en milieu aquatique chloré étant réputée sans risque, les exercices de passes et de tirs peuvent reprendre
- Pour les activités de type Fit'Palmes, le respect d'un espace personnel d'au moins 4 m² est recommandé
- Lors des phases dites « statiques » (récupération, prises des informations de l'encadrant), un espace personnel de 4 m² doit être respecté dans les bassins et sur les plages. Les encadrants veilleront à ce qu'aucun regroupement ne se fasse aux murs.



Fait à Marseille le 3 juin 2020
Richard THOMAS
Directeur Technique National

